

# **MAXULA PLACEMENT SICAV**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2024**

#### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.284.014, un actif net de D : 13.239.011 et un bénéfice de la période de D : 200.384.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent

pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Paragraphes post Conclusion***

- Les emplois en titres émis par la « TLF », représentent à la clôture de la période 11,68% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 24,74% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 25 Avril 2024

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2024**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2024</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>7 695 981</u>	<u>8 481 102</u>	<u>7 701 801</u>
Obligations et valeurs assimilées		7 599 660	8 481 102	7 665 954
Titres des Organismes de Placement Collectif		96 321	-	35 847
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>5 587 976</u>	<u>4 082 704</u>	<u>4 479 535</u>
Placements monétaires	5	5 587 966	4 082 649	4 479 525
Disponibilités		10	55	10
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>57</u>	<u>93</u>	<u>22 132</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>13 284 014</b></u>	<u><b>12 563 899</b></u>	<u><b>12 203 468</b></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	30 041	27 527	31 144
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	14 962	29 298	1 708
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>45 003</b></u>	<u><b>56 825</b></u>	<u><b>32 852</b></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	12 333 884	11 875 553	11 505 145
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		713 202	475 981	19
Sommes distribuables de la période		191 925	155 540	665 452
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>13 239 011</b></u>	<u><b>12 507 074</b></u>	<u><b>12 170 616</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>13 284 014</b></u>	<u><b>12 563 899</b></u>	<u><b>12 203 468</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<b>31/12/2023</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	112 153	108 786	450 384
Revenus des obligations et valeurs assimilées		112 153	108 786	450 384
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	7 733	6 659	38 521
<b>Revenus des prises en pensions</b>	12	111 236	72 149	524 840
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		231 122	187 594	1 013 745
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(30 041)	(27 527)	(133 323)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		201 081	160 067	880 422
<b>Autres charges</b>	14	(3 913)	(3 500)	(17 190)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		(400)	(400)	(400)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		196 768	156 167	862 832
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 843)	(627)	(197 380)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		191 925	155 540	665 452
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 843	627	197 380
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(18 084)	4 861	(14 337)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		21 700	-	31 650
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>200 384</b>	<b>161 028</b>	<b>880 145</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>31/12/2023</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	200 384	161 028	880 145
Résultat d'exploitation	196 768	156 167	862 832
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(18 084)	4 861	(14 337)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	21 700	-	31 650
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	-	(1 036 731)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	868 011	1 654 786	1 635 943
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	8 564 883	6 083 223	94 267 401
- Régularisation des sommes non distribuables	1 439	1 071	63 077
- Régularisation des sommes distribuables	572 359	276 012	3 717 328
<b>Rachats</b>			
- Capital	(7 739 693)	(4 491 648)	(93 057 462)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 506)	(1 050)	(64 279)
- Régularisation des sommes distribuables	(529 471)	(212 822)	(3 290 122)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 068 395</b>	<b>1 815 815</b>	<b>1 479 357</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	12 170 616	10 691 259	10 691 259
En fin de période	13 239 011	12 507 074	12 170 616
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>			
En début de période	113 073	101 165	101 165
En fin de période	121 183	116 829	113 073
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>109.248</b>	<b>107.055</b>	<b>107.635</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1.50%</b>	<b>1.29%</b>	<b>5.70%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2024**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2024, à D : 7.695.981 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>7 260 720</b>	<b>7 599 660</b>	<b>57.40%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>			<b>2 523 820</b>	<b>2 609 948</b>	<b>19.71%</b>
TN0003400405	AMEN BANK 2010	2 000	26 580	27 398	0.21%
TN0003600640	ATB SUBORDONNE 2017	7 000	140 000	140 524	1.06%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	240 000	242 038	1.83%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	120 000	125 036	0.94%
TN0001300623	BTE 2011	500	20 000	20 142	0.15%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	150 000	160 066	1.21%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	240 000	243 588	1.84%
TN0002601045	STB 2010-1	2 000	13 240	13 254	0.10%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	30 000	32 239	0.24%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	160 000	165 701	1.25%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	600 000	647 043	4.89%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	200 000	203 929	1.54%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	5 000	500 000	502 324	3.79%
TN0003900263	UIB 2011-1	2 000	80 000	82 413	0.62%
TN0007200181	WIFAK ISLAMIQ 2019-1	200	4 000	4 253	0.03%
<b>Emprunt National</b>			<b>962 500</b>	<b>986 992</b>	<b>7.46%</b>
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	52 106	0.39%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR1 CB	500	50 000	50 137	0.38%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	150 000	158 921	1.20%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	100 000	104 047	0.79%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 022 TR4 CB	1 500	150 000	154 447	1.17%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	201 875	1.52%
TN0008000515	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	12 500	12 996	0.10%
TNUWXR58DVH5	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR1 CB	2 500	250 000	252 463	1.91%
<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>3 774 400</b>	<b>4 002 720</b>	<b>30.23%</b>
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	900	866 050	942 158	7.12%

TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 320 834	9.98%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 042 019	7.87%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	697 709	5.27%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>			<b>95 239</b>	<b>96 321</b>	<b>0.73%</b>
	<b>Actions SICAV</b>				
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	880	95 239	96 321	0.73%
<b>Total</b>			<b>7 355 959</b>	<b>7 695 981</b>	<b>58.13%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>					<b>57.93%</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2024 à D : 5.587.966 et se détaille comme suit:

<b>Code ISIN</b>	<b>Désignation du titre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/03/2024</b>	<b>% Actif net</b>
	<b>Dépôt à vue</b>	<b>3 280 566</b>	<b>3 285 845</b>	<b>24.82%</b>
	Banque Nationale Agricole	3 280 566	3 285 845	24.82%
	<b>Certificat de dépôt</b>	<b>1 000 000</b>	<b>999 006</b>	<b>7.55%</b>
TNDPVT0HDXE5	BNA au 06/04/2024 (10 jours) au taux de 8.97%	1 000 000	999 006	7.55%
	<b>créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 303 115</b>	<b>9.84%</b>
	Pension livrée ATB au 22/04/2024 (32 jours) au taux de 8,97%	1 000 000	1 002 741	7.57%
	Pension livrée ATB au 08/04/2024 (12 jours) au taux de 8,97%	300 000	300 374	2.27%
	<b>Total général</b>	<b>5 580 566</b>	<b>5 587 966</b>	<b>42.21%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>42.07%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2024 à D : 57 contre D : 93 au 31 mars 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	-	21 626
Autres	57	93	506
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>93</b>	<b>22 132</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2024 à D : 30.041, contre D : 27.527 au 31 mars 2023 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Maxula Bourse	20 072	18 392	20 809
Banque Nationale Agricole (dépôt)	5 981	5 481	6 201
Banque Nationale Agricole (distribution)	3 988	3 654	4 134
<b>Total</b>	<b>30 041</b>	<b>27 527</b>	<b>31 144</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2024 à D : 14 962, contre D : 29 298 au 31 mars 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	13 651	26 437	-
Redevance du CMF	1 137	1 098	1 189
TCL	174	155	190
Produit perçu d'avance	-	-	329
Retenue à la source à payer	-	1 608	-
<b>Total</b>	<b>14 962</b>	<b>29 298</b>	<b>1 708</b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024, se détaillent comme suit :

### Capital 31-12-2023

Montant	11 505 145
Nombre de titres	113 073
Nombre d'actionnaires	826

### Souscriptions réalisées

Montant	8 564 883
Nombre de titres émis	84 176
Nombre d'actionnaires nouveaux	52

### Rachats effectués

Montant	(7 739 693)
Nombre de titres rachetés	(76 066)
Nombre d'actionnaires sortants	(61)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(18 084)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	21 700
Régularisation des sommes non distribuables	(67)

### Capital au 31-03-2024

Montant	12 333 884
Nombre de titres	121 183
Nombre d'actionnaires	817

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 112.153, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2024, contre D : 108.786 à l'issue de la même période close le 31 mars 2023, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2024	du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	46 288	30 997	162 507
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	65 865	77 789	287 877
<b>TOTAL</b>	<b>112 153</b>	<b>108 786</b>	<b>450 384</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2024 à D : 7.733, contre D : 6.659 à l'issue de la même période close le 31 mars 2023, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2024	du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Intérêts des dépôts à vue	5 344	3 831	31 811
Intérêts des certificats de dépôt	2 389	2 828	6 710
<b>TOTAL</b>	<b>7 733</b>	<b>6 659</b>	<b>38 521</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2024	du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Intérêts des pensions livrées	111 236	72 149	524 840
<b>TOTAL</b>	<b>111 236</b>	<b>72 149</b>	<b>524 840</b>

### Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2024 à D : 30.041, contre D : 27.527 à l'issue de la même période close le 31 mars 2023, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/03/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Année 2023</u>
Commission de gestion	20 072	18 392	89 080
Commission de dépôt	5 981	5 481	26 546
Commission de distribution	3 988	3 654	17 697
<b>Total</b>	<b>30 041</b>	<b>27 527</b>	<b>133 323</b>

### Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2024 à D : 3.913, contre D : 3.500 à l'issue de la période close le 31 mars 2023, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/03/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Année 2023</u>
Redevance du CMF	3 345	3 065	14 847
TCL	566	433	2 335
Autres	2	2	8
<b>Total</b>	<b>3 913</b>	<b>3 500</b>	<b>17 190</b>

### Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.